



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 6 juillet 2021

DÉLIBÉRATION

N° 65 - 06.07.2021

En exercice ...28

Présents25

Votants28

Abstention0

**PÔLE RESSOURCES
11. COMMANDE PUBLIQUE**

**Marché de services de télécommunications
Autorisation préalable de signature au Président**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le 6 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Madame Peggy LUTON (donne pouvoir à Monsieur Patrick RAYTON), Madame Annie BERGERON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU), Monsieur Roger ZELIE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON)

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel TASSIGNY

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202165-DE

Reçu le 08/07/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 6 juillet 2021

DÉLIBÉRATION

N° 65 - 06.07.2021

En exercice ...28
Présents25
Votants28
Abstention0

PÔLE RESSOURCES 11. COMMANDE PUBLIQUE

Marché de services de télécommunications Autorisation préalable de signature au Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21-1,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-2, R. 2124-2, R. 2161-2 à R.2161-5, R. 2162-1 à R.2162-6 et R. 2162-13 à R.2162-14;

Considérant qu'il convient, pour la Communauté de communes de l'Ile de Ré, de lancer un appel d'offres ouvert de télécommunications en 3 lots :

- Lot 1 : Fourniture d'abonnements lignes fixes, accès principaux type T2 et T0, trunk SIP, accès IP, réseau VPN et lien MPLS ;
- Lot 2 : Fourniture d'abonnements voix, données et de matériels liés à la téléphonie mobile et d'abonnements machine et machine (M2M) ;
- Lot 3 : Fourniture d'accès internet asynchrone et à débit garanti (ADSL, SDSL, cuivre, fibre) ;

Considérant que ce marché, d'une durée de trois ans reconductible une fois un an, sera lancé sous la forme d'un accord cadre mono attributaire à bons de commandes passé sans montant minimum ni maximum conformément à l'article R.2162-4 du Code de la commande publique ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants aux Budgets Primitifs ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord cadre de télécommunications à venir en 3 lots, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris les avenants.**

Affichée le : **9 juillet 2021**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécourse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202165-DE
Reçu le 08/07/2021